

PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet

Moulins, le 30 avril 2015

Circulaire n° 29/15

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication à Messieurs les sous-préfets
de Montluçon et Vichy

Objet : Pavoisement des édifices publics

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- le vendredi 8 mai 2015, 70^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
- le samedi 9 mai 2015, journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950
- le dimanche 10 mai 2015, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le 9 mai, les édifices devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



Arnaud COCHET